

Réunion du Conseil Municipal

Procès-verbal

Le 11 janvier deux mille quatorze à neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 03 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, **Maire** - Valérie GOUBY - Léopold GODART - Marie-Françoise LOCTOR - Guy FRAISE Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, **Adjoint**. Patrick GAUTIER, **Conseiller délégué**.

Michel BRUNNER - Laurent DESMYTTER - Fabienne DURAND - Catherine MANGERET - Bernard NAVETAT - Annie-France POUGET - Catherine QUESTEL - Pierre SANCELME - Dominique TALON, **conseillers**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Noël BACQUET à Dominique TALON - Jacques BOURET à Léopold GODART - Ghislaine BOURRACHOT à Annie-France POUGET - Delphine DAJOUX à Valérie GOUBY - Félix FLERET à Pascal VERNISSE - Audrey MONMINOUX à Patrick DARCANGE.

Secrétaire de séance : Dominique TALON.

Sur le PV de la séance du 07 décembre 2013 une erreur matérielle s'est produite, le conseil municipal s'est réuni à neuf heures trente et non à vingt heures. L'heure a été corrigée sur le procès-verbal, sur le registre et sur toutes les délibérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour :

- intégrer à l'ordre du jour, 1 délibération :

- N° 2014-01-11/4 : **FINANCES – CULTURE – DRAC – Résidence artistes**

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants.

1a - ESPACES PUBLICS – Parc des Percières – Travaux année 2014 (programme pluri-annuel) – demande financement / Leader / 1% paysage et développement

Dans la poursuite du programme d'aménagement pluri-annuel du parc des percieres, la phase 2014 concernant les installations multi-sports est proposée au montant estimé à 71 800 € TTC avec une demande de partenariat auprès du G.A.L en SOLOGNE et BOCAGE BOURBONNAIS, au titre du FEADER (Fonds LEADER) pour un montant de 26 400 € env. et de l'ETAT au titre du 1 % paysage et développement pour un montant de 21 384 € env. l'autofinancement de la collectivité serait évalué à 24 016 € TTC.

1b - ESPACES PUBLICS – Gymnase Courts de tennis – Projet gros travaux (réfection toiture, électricité, plomberie,...) – étude travaux rénovation courts tennis – demande financement partenaires / équipements structurants.

La commune de Dompierre sur Besbre met à disposition des établissements scolaires, (4 écoles et 1 collège Louis Pergaud), des clubs et associations du secteur, et d'un large public de la commune et des communes du territoire « Val de Besbre Sologne Bourbonnaise », des infrastructures sportives adaptées. Par sa position de ville-centre d'un territoire, elle a vocation à offrir des équipements adaptés et à répondre aux besoins d'une large population.

Tant par le caractère « pluriel » des sections sportives que par le nombre de licenciés ou d'adhérents (1 100) d'associations sportives, le sport occupe une place prépondérante dans l'activité physique et récréative dompierroise.

L'attente des usagers est donc liée à la pratique sportive, la formation, la compétition, les loisirs et la détente.

Parmi ces infrastructures sportives, deux dont la fréquentation est significative et régulière, présentent un mauvais état de conservation dûment constaté. Il s'agit du gymnase et de 2 courts de tennis plein air.

L'assemblée municipale envisage donc de réaliser l'opération portant sur des gros travaux de réhabilitation des 2 équipements sportifs dans un cadre pluriannuel et de partenariat financier.

Tenant compte de l'étude diagnostique réalisée sur la demande de la collectivité, des préconisations et de leur priorité, sachant que certains travaux revêtent un caractère d'urgence, notamment ceux relatifs à l'enveloppe de l'équipement, la collectivité envisage de réaliser les travaux d'étanchéité dès cette année 2014, ceux de bardage sur l'exercice 2015.

Egalement, considérant l'avis de l'organisme de contrôle des équipements communaux et de la sous-commission départementale de sécurité, il convient d'intégrer les travaux d'installation d'électricité, de la plomberie et du chauffage dans l'opération. Ces derniers, ainsi que la mise en conformité du tracé du terrain de basket ball pourraient être inscrits sur l'exercice budgétaire 2016.

Enfin, l'état dégradé des courts de tennis requiert une réalisation de travaux de rénovation dès l'année 2014. La surface des terrains est de 1296 M2, soit : 36m x 18m soit 648 m² x 2 terrains.

Ces gros travaux concernent principalement la construction de la surface de jeu, soit la mise en œuvre d'une couche d'isolation en matériaux concassés permettant d'absorber les dilatations entre 2 dalles et la confection de dallage en béton preux conforme aux normes de la F.F.Tennis, l'application d'une peinture de très haut pouvoir couvrant, garantie 5ans, le tracé des lignes, la pose d'une clôture périphérique après dépose de la clôture existante.

Pour l'ensemble des travaux à réaliser sur une période de 3 ans le montant H.T s'élèverait à 328 530 € HT. Il est donc demandé un maximum d'aides financières auprès de tous les partenaires institutionnels (Etat – Département et Réserve Parlementaire).

1c - ESPACES PUBLICS – Signalisation routière – Travaux signalisation – demande financement produits amendes de police

Comme chaque année, la collectivité poursuit ses actions d'amélioration de la signalisation routière pour 2014 pour un montant d'environ 10 000 € pour lequel elle sollicite une participation au titre du produit des amendes de police.

2 - FINANCES - BP 2014 – Inscription crédits section investissement (limite ¼ - BP 2013)

Vu les dispositions du CGCT, et notamment l'article L.1612-1, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette) soit 143 200 €.

3 - ADMINISTRATION GENERALE - Personnel - Tableau des effectifs (actualisation contrats aidés)

A travers l'état actualisé des contrats aidés, la poursuite de l'effort de la collectivité quant à l'insertion par le travail est justifiée. La création d'un contrat aidé 20h hebdomadaire pour les besoins de la voirie est validée.

Par ailleurs, et pour permettre des interventions ponctuelles nécessaires au sein de l'école de musique, la création de 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique au titre de l'accroissement temporaire d'activité est inscrite au sein du tableau des effectifs.

4 – FINANCES – CULTURE – DRAC - Résidence artistes

Pour assurer la poursuite de l'accueil d'un artiste en résidence dont le financement s'élève à 50 000 € env, la collectivité sollicite le soutien au financement par les partenaires : . 11 200 € par l'Etat dont 4 500 € pour soutenir les actions générales de l'artiste et de 4 700 € au titre des actions pédagogiques et 3 000 € par le Département de l'Allier.

Diverses questions d'ordre secondaire sont abordées et des informations échangées.



Fait à Dompierre sur Besbre, le 24 janvier 2014
Le Conseiller Général-Maire,
Pascal VERNISSE